

COMPTE-RENDU ET PROCÈS-VERBAL

<u>Nombre de Conseillers</u>	L'an deux mille vingt-deux, le 07 février à 19h00, le
En exercice : 27	Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en
Présents : 22	session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place
Votants : 27	Weilheim, sur convocation légale en date du 28 janvier
	2022 et sous la présidence de Monsieur Patrick EVENO,
	Maire.

Présents : Jean-René JAOUEN, Yannick LE HELLEY, Valérie LE BERRIGAUD, Bertrand CUVILLIER, Sandrine SCOTTO, Jean-Claude LE BOULICAUT, Joël BIGNON, Eveline PINOIT, Nadine LE MARHOLLEC, Bruno PICAUD (à partir de 19h50), Brigitte FALLOT, Frédéric LAURENT, Séverine MULLER, Marie-Françoise SELO-BEGUIN, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Virginie LE GALL, Nadège CORSO, Patrick OURY, Sophie BODIN, Dominique CAUQUIL.

Ont donné procuration : Elisabeth BAELE à Brigitte FALLOT, Patrick BERTRAND à Yannick LE HELLEY, Anita ALLAIN-LE PORT à Séverine MULLER, Pernelle TOREST à Joël BIGNON, Francis UNTERSINGER à Patrick OURY.

Secrétaire de séance : Frédéric LAURENT.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques à formuler sur le compte-rendu du dernier Conseil municipal. Il n'y a pas d'observation.

Monsieur le Maire indique que le bordereau n°10 relatif à la prescription de la révision du PLU est retiré de l'ordre du jour car la délibération de prescription du 29 septembre 2015 reste en vigueur.

06/2022) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Sophie BODIN lit l'intervention suivante : *« Il y avait huit adjoints au début de votre mandat et a priori il n'y en aura plus que cinq. Pourquoi ne pas nommer un nouvel adjoint à l'environnement totalement investi à cette mission ? Partout, toutes les Communes, quelle que soit leur orientation politique, ont cette préoccupation dans leurs priorités. Le signal que vous envoyez est ici surprenant. De plus, en prenant cette décision, vous allez concentrer les décisions autour de cinq personnes, et pourtant on voit comme la charge de travail des élu.es est lourde. Nous redisons, au risque de nous répéter, mais la question écologique doit être une des questions principales ces dix prochaines années : diminuer l'empreinte écologique des bâtiments, réduire le volume des déchets, produire une énergie propre, se déplacer autrement, respirer un air sain, acheter responsable, préserver la biodiversité, mettre en place ces transformations avec la population. Vous ne trouvez pas que la tâche est immense ? Un adjoint à l'environnement aurait largement de quoi s'occuper. Savez-vous également que 75 % des jeunes jugent le futur effrayant ? Nous sommes particulièrement déçus que vous ne preniez pas à bras le corps ces enjeux. Nous vous demandons de revoir votre position et de doter enfin cette commission qui végète depuis le début de votre mandat de véritables moyens humains et financiers. Aussi, en l'état, vous comprenez que nous ne pouvons pas être d'accord avec votre proposition et nous allons voter contre. »*

Monsieur le Maire remercie Madame Sophie BODIN de sa déclaration et indique qu'il y aura bien un adjoint à l'environnement. Il précise que les délégations vont être réattribuées, que c'est dans les pouvoirs du Maire. Il indique qu'il n'y aura pas d'adjoint « physique » puisque qu'ils restent à cinq mais qu'il y aura bien un adjoint à l'environnement. Madame Brigitte FALLOT demande qui prend en charge l'environnement. Monsieur le Maire indique que la délégation qu'il envisage, dans le cadre de la transversalité, sera attribuée à Monsieur Yannick LE HELLEY, qui sera adjoint à l'environnement, aux travaux et à l'urbanisme. Il indique qu'une partie de la délégation précédente sera réattribuée à Monsieur Joël BIGNON, Conseiller municipal délégué aux mobilités douces et au patrimoine vernaculaire. Madame Brigitte FALLOT indique que cela veut dire qu'il n'y aura plus de commission strictement environnement. Monsieur le Maire indique qu'il y a aura plus souvent des commissions conjointes « environnement-travaux » comme cela a été régulièrement demandé.

Madame Sophie BODIN indique que dans les Communes alentours les adjoints à l'environnement ne sont pas des adjoints aux travaux et à l'environnement. Elle précise que le signal envoyé est très mauvais. Monsieur le Maire indique que l'environnement est loin d'être oublié dans les délibérations comme elle a déjà pu le constater.

Monsieur Patrick PIQUET demande comment est réattribuée la délégation à la jeunesse et au scolaire. Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas de remplacement du conseiller délégué et ce sera l'adjoint référent, Madame Valérie LE BERRIGAUD. Il précise que cette délégation avait été alléguée vers une conseillère déléguée.

Monsieur Patrick PIQUET demande comment se fera le travail à GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) suite à la démission de la majorité de Madame Anita ALLAIN-LE PORT. Il demande s'il y aura deux discours ou si elle s'alignera sur les convictions ou ambition du Maire et le soutiendra-t-elle dans ses interrogations ou questionnements. Monsieur le Maire indique qu'elle fera ce que bon lui semble. Il précise qu'elle est libre et toujours conseillère communautaire en ayant décidé de se maintenir. Il indique qu'il y a eu un conseil communautaire très récemment et tout s'est bien passé. Monsieur Patrick PIQUET indique qu'il s'agissait du vote du budget.

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (**CONTRE : S. BODIN, D. CAUQUIL, S. MULLER, B. FALLOT, E. BAELDE, A. ALLAIN-LE PORT - ABSTENTIONS : P. PIQUET, C. de GRAEVE, V. LE GALL, N. CORSO, P. OURY, F. UNTERSINGER**) de fixer à cinq le nombre d'adjoints au Maire ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

07/2022) INDEMNITES DE FONCTION AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Dominique CAUQUIL indique qu'elle n'a pas le moyen de s'exprimer autrement qu'à ce moment-là. Elle indique remarquer que suite aux démissions de Madame Anita ALLAIN-LE PORT et Madame Séverine MULLER, il apparaît un problème de parité au sein de la majorité et demande qu'une réflexion soit entamée pour trouver des solutions. Monsieur le Maire indique que les adjoints en place restent et qu'il n'y a pas lieu de faire des changements. Madame Dominique CAUQUIL indique que c'est là le problème. Monsieur le Maire répond que si un adjoint homme s'en va et qu'il est remplacé, ce sera forcément par un homme. Il précise que sur les cinq adjoints la parité est toujours respectée. Madame Dominique CAUQUIL indique qu'elle est tout juste respectée. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas d'autre choix, que c'est réglementaire et pas une volonté. Il précise que lorsqu'un conseiller municipal quitte l'assemblée, c'est le suivant de liste qui prend la place et si celui-ci refuse, c'est encore le suivant. Il peut donc y avoir deux hommes ou deux femmes d'affilée. Il indique que c'est la réglementation des collectivités territoriales. Il précise qu'il en est de même pour les attributions des délégations. Madame Dominique CAUQUIL indique qu'il y aurait moyen de nommer plus d'adjointes pour qu'il y a une meilleure parité. Monsieur le Maire indique qu'il ne va pas en démissionner certains pour les remplacer par d'autres. Il précise que cela va de paire avec la première remarque mais la réglementation est ainsi et elle est respectée. Madame Dominique CAUQUIL indique que c'est dommage. Monsieur le Maire incite à faire remonter ces observations aux législateurs pour opérer des changements éventuels. Madame Dominique CAUQUIL indique qu'il y a une forte incitation à procéder de la sorte. Elle précise que c'est l'image qu'on renvoie de Baden. Monsieur le Maire indique avoir bien compris avec l'intervention précédente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer les barèmes indemnitaires suivants : 41,7% pour le Maire, 19,4% pour les adjoints au Maire et 7,5% pour les conseillers municipaux délégués ; de verser l'indemnité de fonction du Maire, des adjoints au Maire, des conseillers municipaux délégués dès la mise en œuvre des délégations par arrêté ; de donner tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

08/2022) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Monsieur Jean-René JAOUEN et Monsieur le Maire lisent le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Chantal de GRAEVE indique que concernant le contexte juridique et mondial, il aurait été bien de souligner que la croissance est passée de 7% après un recul de 8% en 2021 et que la croissance du PIB (Produit Intérieur Brut) se stabiliserait en 2022 à 4 % et en 2023 à 2.2 %. Elle indique que lors de la commission finances, il avait été précisé que le travail avait été effectué par un professionnel avec un contrat. Monsieur le Maire confirme que le cabinet a récupéré les données et mis en forme le texte. Madame Chantal de GRAEVE indique qu'il y a beaucoup de fautes d'orthographe et de français. Il est ainsi écrit que la prime d'inflation de 100 euros a été versée à chaque français et s'interroge de savoir si dans la salle tous ont reçu cette prime. Elle précise qu'elle n'a pas été versée « à chaque français » mais bien à certains en fonction de critères de revenus.

Madame Chantal de GRAEVE indique ensuite qu'il est d'abord noté dans le texte « inflation passagère » et ensuite « l'inflation pourrait perdurer ». Elle se demande si elle perdure ou si elle est passagère. Elle indique ensuite que « le taux de chômage est toujours aussi important ». Elle précise que ce n'est pas vrai et que même si le taux était de plus de 8 %, elle a noté en 2021 une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, ce qui est significatif.

Madame Chantal de GRAEVE demande, concernant le projet de loi de finances, ce que comprennent les « concours financiers ». Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il s'agit de la baisse des dotations. Madame Chantal de GRAEVE indique que non car cette notion est reprise ensuite dans le texte. Elle précise que les

concours financiers, c'est l'Etat qui verse la DGF (Dotation Globale de fonctionnement). Monsieur Jean-René JAUEN indique que la baisse des dotations fait partie des concours financiers depuis 2014.

Madame Chantal de GRAEVE indique, concernant la DGF, que le texte présenté ne satisfait absolument pas la Minorité Ensemble pour Baden. Elle précise que le calcul et le versement de cette dotation, notamment la part forfaitaire, est très complexe mais que c'est la principale dotation de l'Etat qui est versée aux Collectivités territoriales. Elle indique que trois dotations sont versées : la DGF, la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), mais que ces deux dernières seront compensées par d'autres dispositions. Elle demande quels sont les critères de répartition de la DGF et s'ils ont vraiment évolué. Elle indique que le potentiel fiscal est un réel sujet car Baden est considérée comme une Commune riche et que tous ces calculs n'arrangent pas la Commune. Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas cette information. Monsieur Patrick PIQUET indique qu'il s'agit des critères d'évaluation de la richesse fiscale. Monsieur Jean-René JAUEN précise que ce n'est pas un potentiel qui est calculé maintenant mais c'est une évaluation des critères sans renseignements supplémentaires. Madame Chantal de GRAEVE demande quels sont les critères. Elle précise que ce n'était pas utile de faire tout un texte sur la DGF, car tout n'a pas été compris. Elle indique qu'entre 2008 et 2014, la dotation (DGF, DSU et DSR) représentait environ 700.000 euros versés par an. Elle est passée de 700.000 euros en 2014 à 480.000 euros en 2021 et que c'est un souci de voir diminuer cette recette. Elle demande si des explications pourraient être données pour la prochaine séance. Elle demande où a été collectée cette information. Monsieur Jean-René JAUEN indique qu'un analyste a effectué ce travail. Madame Chantal de GRAEVE demande combien a coûté l'analyste. Monsieur Jean-René JAUEN indique que ce n'est pas spécifique à ce dossier. Monsieur le Maire indique que ce sont des données retransmises à partir de l'analyse. Elle précise que la rédaction du document n'est pas bonne. Monsieur le Maire indique qu'elle nécessite des modifications. Monsieur Patrick PIQUET demande combien a été rémunéré le cabinet d'analyses. Monsieur Jean-René JAUEN indique que tous les chiffres sont issus d'un logiciel qui reprend les données. Monsieur le Maire indique que c'est le cabinet SFP, qui avait formé les élus en 2021. Il précise que ce sont des données générales qui peuvent paraître alambiquées. Madame Chantal de GRAEVE demande s'il y a eu un contrat payant. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un abonnement au logiciel qui s'élève à environ 3.000 euros, à confirmer. Il précise qu'il permet de faire les PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) en saisissant tous les chiffres des comptes administratifs et c'est également une aide aux services.

Madame Brigitte FALLOT indique qu'elle n'a pas été destinataire du compte-rendu de la commission finances du 24 janvier 2022. Elle indique que c'est regrettable car c'est le débat du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires). Madame Chantal de GRAEVE indique qu'en commission finances, tous les textes n'ont pas été lus et que seuls les chiffres ont été regardés. Monsieur le Maire indique que c'est un contexte général et que la Commune est obligée de le faire figurer.

Madame Brigitte FALLOT demande pourquoi elle n'a pas eu le compte-rendu de la commission finances car personnellement elle ne pouvait pas y être et qu'elle aurait été intéressée de le recevoir. Elle précise également que lorsque les comptes-rendus sont envoyés, il faudrait systématiquement y inclure les pièces jointes. Elle indique, par exemple, que le dernier compte-rendu de la commission du personnel n'avait aucune pièce jointe ou documents de travail. Monsieur le Maire indique qu'un courriel a été envoyé le 26 janvier 2022 avec le compte-rendu de la commission des finances du 24 janvier 2022. Madame Brigitte FALLOT indique que quatre conseillères ne l'ont pas reçu et que peut-être elles ont un problème de messagerie. Elle précise qu'elles ont fouillé leur messagerie et qu'elles n'ont pas eu ce compte-rendu. Elle indique qu'il s'agit peut-être d'un problème de distribution de courriel.

Monsieur Jean-René JAUEN donne lecture les chiffres des données financières prospectives.

Madame Chantal de GRAEVE indique que toutes les pages qui suivent ces données sont intitulées « projet d'investissement » alors qu'il s'agit en fait de fonctionnement et d'investissements, sont plutôt des actions que des projets. Monsieur le Maire indique que les projets qui sont décrits sont le résultat du PPI et font des prospectives jusqu'en 2026. Madame Chantal de GRAEVE indique qu'il n'y pas que des projets. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'orientations. Madame Chantal de GRAEVE indique qu'effectivement, il n'y a pas que des investissements. Monsieur le Maire indique qu'un PPF (Plan Pluriannuel de Fonctionnement) jusqu'en 2026 serait illusoire mais qu'un PPI et les investissements qui en découlent engendrent un PPF. Il précise que les chiffres à retenir en fonctionnement sont ceux de 2022 car la Commune n'a pas de boule de cristal. Il indique que néanmoins le PPF est très précis grâce au logiciel utilisé et qu'il reflète les investissements qui seront réalisés jusqu'à la fin du mandat ou qui sont en prévision pendant le mandat. Le PPF intègre donc les frais de fonctionnement de ces équipements. Monsieur le Maire prend pour exemple les frais de fonctionnement du nouveau restaurant scolaire, qui avaient été prévus dans le PPF, mais pour lesquels il n'y a pas encore assez de recul. Madame Chantal de GRAEVE indique qu'elle ne parlait que du mot « investissement ». Monsieur Jean-René JAUEN indique que chaque action d'investissement induit des frais de fonctionnement.

Madame Sophie BODIN indique qu'effectivement quand on parle de formation, ce n'est pas de l'investissement mais bien du fonctionnement comme la formation aux premiers secours.

Monsieur Jean-René JAUEN donne lecture des recettes d'investissement.

Monsieur Patrick PIQUET demande, concernant la reprise de l'excédent N-1, les années 2024 et 2025 sont affichées à zéro. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il n'y aura pas de reprise d'excédent pour ces deux années. Monsieur Patrick PIQUET demande pour quelle raison. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il ne peut pas répondre et qu'il vérifiera. Monsieur Patrick PIQUET demande comment la vente du presbytère a été évaluée à 800.000 euros. Monsieur le Maire indique que c'est une orientation et que cela dépendra du projet. Madame Chantal de GRAEVE indique que c'est pour obtenir une CAF (Capacité d'Auto-Financement) correcte.

Monsieur Jean-René JAOUEN donne lecture des dépenses d'investissement.

Monsieur Patrick PIQUET demande si les travaux de cheminements doux de Port Blanc comprennent les enfouissements de réseaux. Monsieur Jean-René JAOUEN répond que oui. Madame Chantal de GRAEVE indique que c'est pour cela que les subventions apparaissent en face dans les recettes d'investissement. Monsieur Patrick PIQUET demande à combien s'élève cette somme si les enfouissements sont retirés. Monsieur Yannick LE HELLEY indique ne pas avoir le détail.

Madame Chantal de GRAEVE demande, concernant les équipements structurants, si les 50.000 euros correspondent aux études. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que oui pour 2022 et qu'après ce sont les travaux de réalisation. Madame Chantal de GRAEVE demande ce que comprennent les « équipements structurants ». Monsieur Jean-René JAOUEN répond qu'il s'agit du projet phare du mandat. Monsieur le Maire indique que c'est l'équipement sportif et culturel. Il précise que les sommes inscrites au début correspondent aux études et qu'ensuite arrive le montant global mais que les chiffres peuvent glisser d'une année sur l'autre. Il donne l'exemple de « l'outil en main » qui a été reporté en 2022, en espérant que cela ne soit pas reporté à une année suivante.

Madame Chantal de GRAEVE indique que la MAM (Maison d'Assistante Maternelle) est inscrite dans le projet de « logement » alors qu'elle pense que cela relève plutôt de l'action sociale. Elle précise que la MAM figure dès 2022 mais aucune somme n'est inscrite avant 2025. Elle demande si rien n'est prévu avant concernant ce projet. Monsieur le Maire indique que les paiements n'interviendront qu'en 2025 ou plus tôt mais qu'avant il y aura les études. Madame Chantal de GRAEVE demande si les élus travaillent sur le projet. Monsieur le Maire répond que oui en relation avec la Caf (Caisse d'Allocation familiale), le Conseil départemental, VGH (Vannes Golfe Habitat), GMVA et le projet est bien à l'étude. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que c'est identique au restaurant scolaire dont le remboursement a commencé en 2021. Madame Chantal de GRAEVE s'interroge car le projet structurant démarre en 2022 avec les études et que la MAM ne démarre qu'en 2025. Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'aucune somme n'a été allouée pour le projet de MAM.

Madame Chantal de GRAEVE constate, concernant le « récurrent/renouvellement » que c'est quand même un gros montant de 1.200.000 euros mais qu'il n'y a pas beaucoup de détails. Monsieur le Maire indique qu'il y a le marché de travaux pour 350.000 euros. Monsieur Jean-René JAOUEN rajoute l'acquisition de foncier pour 250.000 euros, le branchement de réseaux pour 20.000 euros, les cheminements doux pour 15.000 euros, la CLECT pour 94.000 euros, l'enfouissement des réseaux pour 314.000 euros, la participation pour logements sociaux pour 20.000 euros, le tractopelle pour 107.000 euros, les travaux sur bâtiment en location pour 10.000 euros, le remplacement des véhicules pour 20.000 euros, le marché de réaménagement de la voirie pour 360.000 euros.

Madame Brigitte FALLOT demande si le réaménagement du bourg est inscrit dans ces dépenses d'investissement, à part la démolition du salon de coiffure. Monsieur le Maire répond que non, pas encore car c'est prématuré et que ça commence déjà par la démolition. Il précise que les 250.000 euros prévus en foncier sont des prévisions d'acquisition pour d'éventuelles préemptions. Madame Brigitte FALLOT indique ne pas comprendre la présentation des chiffres et a l'impression que l'équipement structurant, qui est le projet phare du mandat, va sortir rapidement. Elle précise que la MAM se sera beaucoup plus tard alors que c'est un plus petit projet et qu'il pourrait être avancé. Elle indique que rien n'apparaît sur la réfection du bourg alors que c'est un engagement fort de campagne. Elle indique ne pas comprendre comment sont établis les chiffres présentés et comment est bâtie la stratégie d'orientations budgétaires sans voir les gros dossiers en amont. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que la MAM est un dossier un peu compliqué. Madame Brigitte FALLOT indique qu'elle peut comprendre mais demande si cela veut dire qu'elle sortira de terre après l'équipement structurant. Monsieur le Maire répond que non. Il indique que des montants ont été inscrits sur les cinq prochaines années et affiche le projet à environ 4.000.000 euros mais précise qu'il arrondit car les chiffres ne sont pas connus. Il indique que la MAM a peut-être été mise très loin mais qu'elle pourra se faire plus tôt mais qu'il n'y a pas encore d'engagement financier réel ou alors à la marge car les études sont faites avec les bailleurs sociaux. Il précise que ce n'est pas pour cela que ça sortira rapidement. Il précise que cela a commencé et si les partenaires font des esquisses, le projet pourrait sortir de terre dans les 2 ans et être inauguré. Il indique que pour le bourg c'est un projet à long terme et que ça fait 30 ans que les municipalités ont acquis du foncier pour pouvoir commencer à envisager de faire des restructurations. Il précise que des secteurs sont identifiés et que le comité consultatif va commencer à travailler sur ce projet. Il indique que cela fait dix-huit mois et que la plupart des comités ont commencé à travailler mais qu'il n'est pas possible de mettre tout en place en même temps. Il indique que la Commune ne maîtrise pas l'intégralité du foncier et qu'il va falloir mettre en place une stratégie globale en concertation sur l'orientation de l'aménagement du bourg. Il indique que l'aménagement du bourg pourra être alors lancé ou pas.

Monsieur le Maire prend pour exemple la tranche de logement derrière l'église, la Commune est propriétaire de quasiment l'ensemble des bâtiments sauf celui du milieu. Il indique que les prédécesseurs sont allés à la négociation et qu'ils ont échoué mais que la Commune va y retourner, mais tant que la Commune ne maîtrise pas l'ensemble des bâtiments elle ne peut pas lancer de projet concret. Il indique qu'il en est de même du secteur de l'ancien coiffeur qui a été préempté et qui va être démoli avec la maison mitoyenne de façon à ajourer l'entrée du bourg, la Commune étant même propriétaire du terrain à l'arrière mais il n'est pas possible de lancer une opération sur un confetti alors qu'on ne maîtrise pas les trois autres parcelles à côté. Il indique que c'est pour cela que rien n'est identifié en termes de budget si ce n'est le potentiel achat de biens par préemption.

Madame Brigitte FALLOT rappelle que sur l'aménagement du bourg, qui est un engagement fort de la campagne électorale, le Comité consultatif « aménagement du bourg » a été voté par délibération du 29 mars 2021 et que cela fait presque un an. Elle précise qu'il faudrait qu'il se réunisse et que les comptes-rendus soient diffusés. Monsieur le Maire indique qu'il va se mettre en route à un moment donné, effectivement et précise qu'il en reste un à lancer.

Madame Sophie BODIN souhaite revenir sur les études. Elle indique attendre des projets importants tels que l'aménagement du bourg, l'ABC (Atlas de Biodiversité Communal), le plan Vélos et les mobilités alternatives, le vallon de Kergonano, les sentiers côtiers. Elle précise que tous ces projets nécessitent d'identifier des besoins, de poser des diagnostics et de proposer des scénarios, donc des études. Elle indique que même si la Commune ne maîtrise pas le foncier, elle peut néanmoins engager des études. Elle indique que la ligne « études » paraît largement insuffisante car si la Commune veut mener toutes ces études à bien, cela nécessiterait au moins 200.000 euros sur cette ligne, comme cela a été fait pour la rue Mané Er Groëz avec 100.000 euros d'études. Monsieur le Maire indique que cette somme n'est pas inscrite pour des études mais bien pour la réalisation des travaux. Il précise que le DOB présente des orientations budgétaires et que les coûts seront affinés au moment du budget. Madame Sophie BODIN indique que si on additionne le nombre d'études qu'elle vient de lister, c'est une somme de 200.000 euros qu'il faut inscrire. Elle indique également que la ligne n°12 en fonctionnement « charge de personnel » ne montre pas d'anticipation des moyens humains. Elle précise que c'est ce qui pêche sur la Commune car la ligne est constante alors que la Commune a besoin d'ingénierie. Elle indique que l'aménagement du bourg, l'ABC, la servitude littorale, les mobilités douces n'ont pas commencé ou débutent et il manque des moyens humains pour mener les études. Monsieur le Maire indique que les moyens humains ne sont pas à la main de la Commune et sont externalisés soit par des cabinets d'études rémunérés, soit par la mobilisation des services de GMVA et cela de plus en plus. L'appui de GMVA en matière d'ingénierie et d'architecte sera très important. Il précise que les moyens humains ne sont donc pas inscrits dans le budget du personnel communal. Madame Sophie BODIN indique que c'est là que Baden Nouveau Cap est en désaccord car elle considère qu'il y a des moyens humains dans la Commune et il ne s'agit pas de remettre en cause le travail des fonctionnaires qui travaillent actuellement et qui effectuent un travail remarquable. Elle précise que les projets avancent donc très lentement et les uns derrière les autres alors qu'ils devraient avancer ensemble. Monsieur le Maire indique qu'elle manque de réalisme. Madame Sophie BODIN indique que ça se fait sur d'autres communes. Monsieur le Maire indique qu'il côtoie les 34 autres Communes de GMVA et sait comment ça fonctionne. Madame Sophie BODIN indique qu'il manque de temps et de compétences transversales pour coordonner le travail des élus et des commissions. Elle précise qu'il manque un chargé de mission qui soit en mesure de piloter les études précédemment citées, d'animer la vie municipale en matière de participation des habitants, et de rechercher des subventions pour les projets. Elle indique que la Commune voisine d'Arradon a récemment recruté un chargé de mission. Elle précise qu'il est temps que Baden commence à avancer sur des projets d'envergure et attendus par tous les concitoyens. Monsieur le Maire précise que c'est l'orientation que Baden a également prise en recrutant en remplacement de Jean-François CARTRON un agent spécialisé sur l'opérationnel, un technicien d'opérations, spécialisé en bâtiment et qui va piloter les projets structurants de Baden et en allant aussi rechercher les subventions. Il précise que la Commune s'appuie sur du supra-communal, n'ayant pas les moyens humains à l'échelle de la Commune. Madame Sophie BODIN indique qu'il manque un chargé de mission spécialisé dans le développement durable est nécessaire. Elle précise que c'est le poste qui manque et qui est transversal pour faire avancer les projets rapidement et indique qu'il faut aller chercher les compétences où elles se trouvent. C'est une question de choix politique. Monsieur le Maire indique que ce n'est même pas un choix politique car les ratios vont être présentés et montrent que c'est impossible. Il précise qu'il aimerait doubler son effectif du service technique afin que les rues de Baden soient encore plus propres mais ce n'est pas possible. Madame Sophie BODIN indique que ce n'est pas ça l'environnement, uniquement la propreté des rues. Monsieur le Maire indique que c'est un exemple.

Madame Brigitte FALLOT indique que dans le texte des projets d'investissements pour 2022, il n'y a pas d'orientations concernant le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de GMVA où avaient été identifiées des pistes de recommandations intéressantes. Elle demande quels vont être les projets, les actions, les arbitrages à faire. Elle indique que dans le domaine de la communication, on parle de charte graphique mais qu'il n'y a rien quant à l'expression citoyenne, comment cela s'organise et si des consultations citoyennes vont être mises en place à travers des outils ou des réunions. Elle indique que ce point devrait être porté à l'ordre du jour de la prochaine commission communication.

Madame Brigitte FALLOT demande quelle part reste à la charge de la Commune sur le projet de réfection de la rue Mané Er Groëz. Elle précise vouloir savoir si la Commune bénéficie de subventions ou pas. Monsieur le Maire répond que oui. Madame Brigitte FALLOT demande si le montant indiqué est le reste à charge ou si c'est tout compris. Monsieur le Maire indique que cela arrivera le moment venu.

Madame Brigitte FALLOT demande, concernant les co-financement pour les projets communaux, si cela inclut des financements extérieurs ou des co-financements intercommunaux, par exemple, pour un projet commun avec Larmor-Baden. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de subventions par des structures supra-communales, essentiellement avec l'Agglomération et ce ne sont pas forcément des structures mutualisées.

Madame Brigitte FALLOT, concernant la sécurité routière et la réduction des secteurs accidentogènes, demande si quelque chose va se décider sur le carrefour de Toulbroche. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que la route est départementale et c'est donc du ressort du Conseil départemental. Madame Brigitte FALLOT indique que ces accidents ont lieu sur la Commune et demande quels arguments la Commune oppose au Conseil départemental. Elle demande si l'on connaît le nombre d'accidents, voire le nombre de morts. Monsieur le Maire indique avoir écrit récemment au Président du Conseil départemental pour solliciter un rendez-vous sur cette thématique après avoir demandé à Monsieur Bertrand CUVILLIER de récupérer les statistiques auprès du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) et de la gendarmerie pour les dix dernières années. Il précise que la Commune réagit mais c'est effectivement du domaine départemental et cela dure depuis trente ans et qu'il ne se fait pas trop d'illusion.

Madame Sophie BODIN constate une ligne relative à la vidéo protection à hauteur de 30.000 euros mais ne voit pas de ligne concernant les arceaux vélos alors qu'elle en a parlé plusieurs fois lors du Conseil municipal. Elle estime qu'il en faut une centaine sur la Commune et dont un peu moins que le budget prévu pour la vidéo surveillance. Elle demande quelles sont les priorités en la matière. Monsieur Jean-René JAOUEN indique que la Commune continue d'en acheter tous les ans. Madame Sophie BODIN indique qu'il n'y en a que dix. Monsieur le Maire indique que c'est vingt arceaux par an et que cela fait deux années, donc 40. Il précise qu'ils sont tous installés. Il indique que ces investissements seront inscrits au budget et se font au fil du temps. Madame Sophie BODIN demande pourquoi les arceaux se font au fil du temps alors que la vidéo est programmée en une seule fois pour 30.000 euros. Monsieur le Maire rappelle que ce sont des orientations et que ce sera inscrit dans le budget. Madame Sophie BODIN indique que c'est de l'affichage et que cela envoie un signal fort. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas tous les détails de ce qui va être acheté.

Madame Séverine MULLER fait remarquer qu'on ne peut pas tout mettre dans un DOB mais celui-ci reflète la volonté, les choix et les orientations de l'équipe municipale. Elle précise que le fait de mettre le projet de la MAM en fin de parcours n'est pas forcément judicieux et qu'il y avait certainement moyen de la placer avant car ce n'est pas le plus gros investissement. Elle précise qu'elle ne voit pas l'intérêt d'intégrer la vidéoprotection dans le DOB car ça n'a pas été validé mais juste présenté. Elle estime que d'autres dossiers sont bien plus importants comme le réaménagement du bourg, qui traîne. Elle indique qu'il faut attendre d'avoir tout un linéaire pour agir mais il est possible de commencer à agir sans avoir tout le linéaire. Elle précise que certains commerçants sont en train de mourir dans le bourg et c'est exactement ce qui a été critiqué tout le long de la campagne électorale à l'ancienne mandature.

Madame Séverine MULLER indique, concernant les projets de logements, qu'il est fait référence à l'EPF (Etablissement Public Foncier). Elle précise que c'est GMVA qui crée cet établissement mais ne connaît pas l'avancement de ce dossier. Elle demande si une présentation pourra être faite au Conseil municipal. Monsieur Jean-René JAOUEN répond que oui.

Monsieur Jean-René JAOUEN présente le DOB relatif au service des mouillages. Monsieur Patrick PIQUET demande ce que sont les « tables d'information ». Monsieur Jean-René JAOUEN indique qu'il s'agit de tables d'informations qui seront mises en place sur plusieurs années avec une partie prise en charge par la Commune et l'autre par le service des mouillages. Monsieur le Maire indique que c'est la poursuite de ce qui avait été engagé par l'ancienne équipe municipale.

Madame Séverine MULLER demande où seront installées les toilettes sèches. Monsieur Bertrand CUVILLIER indique qu'elles seront installées à la pointe du Blaire. Madame Séverine MULLER demande si les principaux utilisateurs seront les usagers des zones de mouillage ou si les particuliers pourront les utiliser. Monsieur Bertrand CUVILLIER indique que les toilettes sèches seront installées au droit des zones de mouillages et pourront être utilisées par tous. Madame Séverine MULLER indique que cela vient amputer fortement le budget des mouillages et demande si c'est judicieux ou pas. Monsieur le Maire indique que des toilettes sèches ont déjà été installées au Parun et sur le budget des mouillages. Il précise que des toilettes sèches sont envisagées à proximité de la plage de Locmiquel, sur le budget de la Commune et en concertation avec la Commune de Larmor-Baden. Il indique que l'année suivante, il pourrait y avoir une autre installation à proximité d'une autre zone de mouillage et sur le budget des mouillages.

Le Conseil Municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe de la délibération.

09/2022) AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022

Monsieur Jean-René JAOUEN lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, avant le vote du budget relatif à l'exercice 2022 selon la répartition décrite dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

10/2022) PARTICIPATION AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – ANNEE 2022

Monsieur Jean-Claude LE BOULICAUT lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de verser au budget du Centre communal d'action sociale la somme de 367.700 euros ; de procéder au versement de la participation en fonction des besoins de financement du Centre communal d'action sociale ; d'inscrire les crédits nécessaires au compte 657362 au budget primitif de l'exercice 2022 ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

11/2022) ADMISSIONS EN NON-VALEUR – BUDGET PRINCIPAL

Madame Valérie LE BERRIGAUD lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de se prononcer en faveur des admissions en non-valeur, demandées par le comptable de la Trésorerie de Vannes-Ménimur, des créances énumérées dans le tableau présent dans la délibération pour un montant total de 34,60 euros, pour le budget principal ; d'inscrire les crédits nécessaires et d'émettre un mandat au compte 6541 pour un montant de 34,60 euros ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

12/2022) RAPPORT DE CLECT DE GOLFE DU MORBIHAN – VANNES AGGLOMERATION RELATIF AUX EAUX PLUVIALES URBAINES

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Il n'y a pas d'observation

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** de valider le rapport de la CLECT du 17 décembre 2021, tel que présenté en annexe à la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

13/2022) AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FOURNITURES ET DE SERVICES POUR L'ACHAT D'UN TRACTOPELLE D'OCCASION POUR LE SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Yannick LE HELLEY lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Patrick PIQUET demande si le godet était en option. Monsieur Yannick LE HELLEY indique que le godet était compris avec le tractopelle et qu'il s'agit d'une adaptation des fourches pour le godet.

Le Conseil Municipal décide à l'**unanimité** d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché de fournitures et de services pour l'achat d'un tractopelle d'occasion pour les services techniques, avec reprise du matériel existant, aux conditions indiquées dans la délibération ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour l'exécution de cette décision.

14/2022) PERSONNEL COMMUNAL - CONVENTION D'ADHESION DE LA COLLECTIVITE AU SERVICE DU CALCUL DES ALLOCATIONS D'AIDE AU RETOUR A L'EMPLOI DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Séverine MULLER comprend bien que le calcul est compliqué à accomplir et indique que la convention court jusqu'en 2023. Elle demande si, dans le cas de demandes plus régulières de ruptures conventionnelles, la Commune serait amenée à solliciter le Centre de gestion. Monsieur le Maire indique que oui, si un cas compliqué se représente. Il précise que le Centre de gestion joue le rôle de Pôle Emploi. Madame Séverine MULLER indique que cela coûterait 245 euros par dossier alors qu'un agent communal est spécialisé dans les ressources humaines et qu'il pourrait être formé à effectuer ces calculs, ce qui permettrait de ne pas payer 245 euros à chaque demande de rupture conventionnelle. Monsieur le Maire indique qu'il n'y aura pas beaucoup de ruptures conventionnelles mais précise que la question de la formation en interne pourra être évoquée mais il indique qu'il ne faudrait pas que le coût de la formation d'un agent revienne plus cher que la prestation externalisée. Madame Séverine MULLER indique que ce n'est peut-être pas une formation très compliquée.

Madame Brigitte FALLOT indique qu'elle n'avait pas compris, lors de la présentation en commission du personnel, qu'il s'agissait d'une convention. Elle demande si le document était fourni avec la convocation à la commission du personnel. Elle précise qu'elle pensait que cette prestation n'était valable qu'une seule fois. Monsieur le Maire indique que l'adhésion pourrait permettre de régler d'autres cas.

Madame Chantal de GRAEVE indique que si la convention est signée, le personnel n'a pas besoin d'être formé. Monsieur le Maire indique que la formation de l'agent, si elle est effectuée vaudra à l'issue de cette convention, soit après l'année 2023. Il précise que la convention ne sera donc pas renouvelée si le calcul peut se faire en interne. Madame Chantal de GRAEVE demande jusqu'à quand courre la convention. Madame Séverine MULLER répond qu'elle se termine le 31 décembre 2023 et que c'est indiqué dans le projet de convention.

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (ABSTENTIONS : S. MULLER, B. FALLOT, E. BAELDE, A. ALLAIN-LE PORT) de confier par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Morbihan le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi ; d'autoriser Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer la convention et toute pièce s'y rapportant ; d'inscrire les crédits nécessaires au budget ; de donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

15/2022) AUTORISATION DE DÉPÔT D'UN PERMIS DE DEMOLIR POUR DEUX BATIMENTS - RUE DES FRERES LE GUENEDAL

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Monsieur Patrick PIQUET demande s'il y a une urgence à démolir le bâtiment situé dans le prolongement du salon de coiffure. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un bâtiment qui est inhabité depuis très longtemps et qui n'a jamais été réhabilité et qu'il reviendra moins cher de démolir les deux bâtiments en même temps. Il précise que c'est une question d'optimisation des coûts. Ce sont des bâtiments qui ne servent à rien et si la Commune acquiert les 3 bâtiments suivants, elle pourra envisager un projet global.

Madame Chantal de GRAEVE demande si la Commune a des nouvelles de la maison suivante. Monsieur le Maire répond qu'il considère ces bâtiments comme des ruines et compte bien aller à la négociation pour les acquérir même s'il sait que cela a déjà été tenté mais sans succès.

Madame Dominique CAUQUIL indique que si elle ne voit pas d'inconvénient à la démolition du salon de coiffure, elle regrette qu'aucune discussion n'ait eu lieu pour la maison suivante en comité de réaménagement du bourg. Elle précise bien comprendre le côté pratique et économique mais déplore la destruction de maison faisant partie du patrimoine bâti de Baden. Elle indique qu'il faudrait réfléchir à garder la façade comme cela a été vu sur des constructions à Vannes. Elle indique que pour cela, il faudrait que le comité de réaménagement du bourg se réunisse et qu'il y ait une réflexion ensemble pour ne pas commencer à détruire le patrimoine bâti de Baden. Monsieur le Maire indique ne pas voir l'intérêt patrimonial de ce bâtiment et précise que quel que soit l'aménagement qui sera fait, il sera amené à changer l'existant. Il indique que ce bâtiment n'a jamais fait l'objet d'un aménagement pour le relouer et pense qu'il faut saisir l'opportunité de démolir. Il précise que la réhabilitation de cet îlot ne va pas intervenir dans les deux ans qui viennent. Il indique que garder une façade de bâtiment dans le cadre de réhabilitation, cela pourra être évoqué pour un autre secteur.

Madame Sophie BODIN indique que la décision de démolir est prise en dehors de ce comité de réaménagement. Elle estime qu'il aurait été intéressant qu'une étude soit faite par des gens compétents, notamment un architecte qui pourrait dire s'il y a quelque chose à faire. Elle précise qu'il aurait fallu au moins une étude avec différents scénarios et être éventuellement accompagnés par le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et c'est cela qui fait défaut. Elle estime que c'est dommage de commencer à détruire des choses qui auraient peut-être pu être conservées. Elle indique que ce bâtiment est en entrée de bourg et qu'il a un certain cachet. Elle demande qui pilote la Commission aménagement du bourg.

Madame Brigitte FALLOT indique que ce n'est pas une commission mais un Comité consultatif. Elle indique qu'il serait intéressant de constituer une commission sur ce point car c'est un sujet transversal.

Monsieur le Maire indique que le sujet est passé en commission urbanisme. Madame Sophie BODIN répond qu'il faut parfois prendre des décisions en cinq minutes alors que l'équipe municipale a eu le temps d'en discuter. Madame Marie-Françoise SELO-BEGUIN indique que pourtant il y a de la discussion en commission urbanisme. Elle précise qu'elle en fait partie et que parfois, les membres prennent leur temps pour rendre un avis.

Le Conseil Municipal décide à la majorité absolue (CONTRE : S. BODIN, D. CAUQUIL - ABSTENTIONS : P. PIQUET, C. de GRAEVE, V. LE GALL, N. CORSO, P. OURY, F. UNTERSINGER) d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer un dossier de permis de démolir pour les bâtiments situés Rue des Frères Le Guénédal, sur la parcelle cadastrée AB 624 et AB 145 ; de mettre à la charge de la Commune les frais de démolition du bâtiment ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

16/2022) ACCEPTATION D'UNE DONATION DE TERRAIN AU LIEU-DIT LE ROMENO – PARCELLE ZC 114

Mme Marie-Françoise SELO-BEGUIN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Bertrand CUVILLIER lit le bordereau de la délibération. Monsieur le Maire sollicite les conseillers sur d'éventuelles remarques. Madame Brigitte FALLOT demande si une Commune paie une taxe foncière sur les terrains bâtis et non bâtis. Monsieur le Maire répond que oui.

Madame Séverine MULLER demande à combien s'élève les frais pour cette donation. Monsieur Patrick PIQUET indique que c'est un forfait d'environ 1.500 euros. Monsieur le Maire confirme le montant d'environ 1.000 euros. Madame Séverine MULLER demande ce que la Commune projette pour ce terrain situé en zone humide. Monsieur le Maire indique que la Commune est déjà propriétaire de terrains à proximité mais qu'on ne peut rien y faire. Madame Séverine MULLER demande s'il serait possible de l'exploiter, par exemple, pour des jeux avec les enfants. Monsieur le Maire indique ne pas être sûr de pouvoir même y faire de l'éco-pâturage car c'est une zone humide. Il précise que les services techniques ne peuvent pas intervenir pour y faire du fauchage car il faut laisser faire la nature et ainsi préserver la biodiversité. Madame Sophie BODIN indique qu'on peut y faire du fauchage à certaines périodes.

Madame Brigitte FALLOT demande à qui appartiennent les terrains en bordure de la départementale. Monsieur le Maire pense que c'est communal.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette donation ainsi que la condition fixée par le donateur ; de mettre à la charge de la Commune les différents frais inhérents à la donation ; d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir ; de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant, pour l'exécution de cette décision.

Questions orales

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Baden Nouveau Cap pour les questions orales.

Madame Dominique CAUQUIL lit la question n°1 suivante :

« En offrant une mutuelle communale vous affichez la volonté de permettre un meilleur accès aux soins pour tous les badennois.es. Nous aimerions avoir connaissance de votre démarche de travail : Sur quels constats vous êtes-vous basés pour prendre cette décision ? Quel est la place et le rôle du CCAS ? Combien de foyers badennois sont susceptibles d'être intéressés par le dispositif ? Mutualia propose-t-elle des contrats uniques avec un tarif unique ou des contrats adaptés à différents publics (étudiants, auto-entrepreneurs, chômeurs, retraités...) avec des formules dédiées ? Comment a été choisie Mutualia ? Y a-t-il eu un appel d'offre ? Un accompagnement des familles est-il prévu afin qu'elles puissent évaluer les avantages et les inconvénients à quitter leur mutuelle actuelle pour celle-ci ? »

Madame Valérie LE BERRIGAUD apporte la réponse suivante :

« C'est le CCAS qui a piloté le projet. Un groupe de travail a été constitué en novembre 2020 et s'est réuni 6 fois. 5 mutuelles ont été auditionnées. Le choix s'est porté sur Mutualia et a été validé en conseil d'administration du CCAS le 17 novembre 2021. Cette mutuelle s'adresse à tous les Badennois. Quant aux caractéristiques des prestations offertes par Mutualia, je vous invite à venir consulter la représentante de la mutuelle qui assure des permanences au CCAS tous les jeudis après-midi. »

Madame Sophie BODIN lit la question n°2 suivante :

« Nous avons découvert dans le dernier bulletin municipal l'initiative de l'association des amis de Port-Blanc qui propose de développer un système d'auto-stop (autrement appelé rhézo-pouce) pour mutualiser les

déplacements entre Port-Blanc et le bourg. Nous trouvons cette initiative très intéressante. Nous pensons qu'elle devrait se développer sur d'autres trajets de la commune et prioritairement entre Pomper-Le Bourg pour compenser le peu de bus mis à disposition pour rejoindre Vannes. Deux panneaux vont être installés pour organiser ce service entre citoyen.nes. La commune participe-t-elle à ce projet ? Finance-t-elle les panneaux ? Et si oui ne peut-on pas profiter de cette commande pour réfléchir où d'autres panneaux pourraient être installés ? Dans quelle commission allons-nous évoquer ce sujet ?»

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Effectivement ce projet, soumis par l'association des amis de Port-Blanc, est en partenariat avec la commune. Les deux panneaux seront réalisés en régie par le service technique pour une première phase d'expérimentation avant une éventuelle pérennisation si le projet rencontre le succès escompté. »

Madame Dominique CAUQUIL lit la question n°3 suivante :

« Associons les hommes et femmes élu.es de Baden afin de réfléchir ensemble à la création d'espaces de dialogues plus équilibrés où l'égalité hommes-femmes ne se limite pas au simple respect de la parité mais où chaque génération pourra trouver sa place. Est-il envisageable de créer un poste de conseiller.ère délégué.e à l'égalité hommes-femmes ? Ce poste permettrait de constituer un groupe de travail qui pourrait être composé d'associations, d'élu.es, de personnels municipaux ou de représentants d'entreprise. Il permettrait d'établir un état des lieux sur la commune et de voir comment et où des progrès peuvent être réalisés en faveur d'une égalité hommes-femmes à Baden. »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« A ce jour, je n'envisage pas de créer un poste de conseiller ou conseillère délégué supplémentaire, qu'elle qu'en soit la thématique. »

Madame Sophie BODIN lit la question n°4 suivante :

« Lors du dernier CM nous avons demandé à pouvoir utiliser le site internet et la page Facebook de la commune. Vous nous l'avez refusé. Le droit d'expression de la minorité nous autorise à les utiliser conformément à l'article L2121-27-1 du code CGCT. Un espace d'expression doit nous être réservé et nous demandons que les modalités de son application soient abordées à l'occasion de la prochaine commission communication. »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Je ne suis pas opposé à évoquer ce sujet lors d'une prochaine commission. »

Madame Dominique CAUQUIL lit la question n°5 suivante :

« Les français achètent de plus en plus d'eau en bouteille. Pourtant cette méfiance envers l'eau du robinet serait infondée selon une étude mondiale de la santé qui montre que la consommation d'eau en bouteille serait plus nocive pour l'environnement et pour la santé humaine. L'eau en bouteille a un impact environnemental 3500 fois supérieur à celle de l'eau du robinet. 1/3 des français sont passés à la gourde afin de réduire leurs déchets plastiques et donc leur impact environnemental. Depuis le début de votre mandat vous avez essayé de proposer des grandes bouteilles d'eau pendant les conseils municipaux plutôt que des petites bouteilles individuelles et GMVA lance une campagne sur les écocistes. C'est un début de prise de conscience mais il reste insuffisant. Les élu.e.s que nous sommes devons essayer de montrer l'exemple quand nous le pouvons. Imaginons que les 36 000 conseils municipaux de France s'engagent à encourager le passage à la gourde. Ça aurait d'après les chercheurs un vrai impact sur l'environnement. Et si les élu.e.s de Baden adoptaient la gourde attitude ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Vous venez de passer un message. Les élus de cette assemblée vous ont écouté. Chacun étant libre de ses choix, à eux de voir s'il souhaitent adopter la « gourde attitude » . »

Monsieur le Maire donne la parole au groupe minoritaire Ensemble Pour Baden pour les questions orales.

Monsieur Patrick OURY lit la question n°1 suivante :

« La mairie reçoit régulièrement des invitations pour diverses manifestations. La municipalité n'est pas toujours représentée. Pourquoi ne pas proposer ces invitations à l'ensemble des élus du conseil municipal ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Lors de la réunion du PLU avec les Personnes Publiques Associées, Monsieur PIQUET, leader du groupe EPB, s'est clairement présenté comme conseiller municipal de l'opposition. Bien que cela ne m'étonne pas, je regrette ce changement de positionnement. L'intérêt communal primant, se pose la question de la légitimité d'un opposant à représenter le Maire lors d'une manifestation. Bien entendu les invitations reçues à l'intention de l'ensemble du conseil sont transmises à l'ensemble du dit conseil. »

Madame Valérie LE GALL lit la question n°2 suivante :

« La fermeture d'une classe à Joseph Le Brix est envisagée. Plusieurs projets de lotissement ou de logements sociaux sont en cours à Baden et livrés prochainement. Comment comptez-vous intervenir pour empêcher la fermeture de cette classe ? ».

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Une commune n'a pas le pouvoir d'empêcher la fermeture d'une classe mais peut faire remonter des informations sur un potentiel d'élèves supplémentaires lié aux opérations immobilières en cours. Nous avons demandé aux opérateurs de nous communiquer, s'ils en ont connaissance, le nombre de familles avec enfants qui s'installeront prochainement. Nous ferons remonter ces informations à monsieur le directeur départemental de l'éducation nationale dès que nous en aurons connaissance. Pour information : seul 1 enfant serait concerné dans les logements VGH de la rue des Frères Le Guénédal. »

Monsieur Patrick PIQUET lit la question n°3 suivante :

« Avez-vous eu les renseignements attendus concernant le bâtiment situé rue du Boulrut ? L'exploitant a-t-il une autorisation de la mairie pour exercer une activité commerciale en zone agricole ? »

Monsieur Yannick LE HELLEY apporte la réponse suivante :

« Je suis passé sur place, je n'ai pas remarqué une activité commerciale. Il me semble que vous avez identifié le bâtiment en question, je veux bien avoir des renseignements complémentaires sur sa localisation exacte. »

Madame Nadège CORSO lit la question n°4 suivante :

« Les maires sont actuellement sollicités pour le parrainage des candidats aux élections présidentielles 2022. Cette démarche est publique. A quel candidat le maire de Baden a-t-il donné son suffrage ? Dans un souci de transparence, comptez-vous le faire savoir dans la presse ? »

Monsieur le Maire apporte la réponse suivante :

« Le maire s'étant engagé auprès de ses colistiers à n'attribuer sa signature à aucuns candidats, il respectera son engagement en ne parrainant personne. »

Monsieur le Maire indique que les informations au Conseil municipal, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités territoriales ont été déposées sur table.

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions :

- ✓ Jugement du Tribunal administratif de RENNES en date du 19 décembre 2021 condamnant la Commune de Baden au versement de la somme de 34.558,14 € en réparation du recours indemnitaire déposé par Madame MADEC Française.
- ✓ Jugement du Tribunal administratif de RENNES en date du 14 janvier 2022 condamnant la Commune de Baden au versement de la somme de 27.030 € en réparation du recours indemnitaire déposé par Monsieur et Madame PRIMAULT Gérard et Jacqueline.
- ✓ Décision du Maire n°1/2022 en date du 17 janvier 2022 portant signature d'un avenant n°5 au bail professionnel pour la location d'un local communal situé 13, chemin du Vrancial, actant du départ d'une des trois locataires, Madame LE TERRIEN Karima.
- ✓ Décision du Maire n°2/2022 en date du 17 janvier 2022 portant signature d'un avenant n°2 au bail dérogatoire pour la location d'un local communal situé 8, place du Marhallé, actant la prolongation du contrat de location pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.
- ✓ Décision du Maire n°03/2022 portant avenant n°1 à la convention en date du 05 février 2021 de mise à disposition de locaux situé 9, rue du Poulfanc au profit de l'association "Encrez donc"
- ✓ Décision du Maire n°04/2022 portant signature d'une convention de mise à disposition de terrains communaux situés rue de Kergonano au profit de Mesdames BRANGEON Monique et Marine, pour l'installation de chevaux.
- ✓ Décision du Maire n°05/2022 en date du 07 février 2022 relative à l'avenant en moins-value n°2 au lot n°13 du marché de travaux pour l'extension du restaurant scolaire, la construction de l'espace jeunes et du pôle musique, pour un montant de - 1.427,86 euros hors taxe, soit - 1.713,43 euros TTC.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 21 février 2022 à 19h00. La réunion publique du 03 mars 2022 relative au PLU (Plan Local d'urbanisme) est reportée à la suite du débat relatif au PADD, prévu initialement le 21 février 2022 mais reporté au 04 avril 2022.

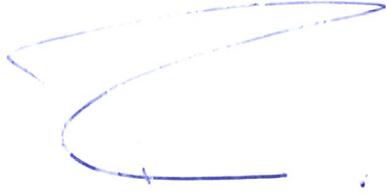
Monsieur Patrick PIQUET indique que le Conseil municipal du 04 avril 2022 sera déjà dense au vu du budget et demande qu'un second Conseil municipal ait lieu le 11 avril 2022 pour le PADD.

Monsieur le Maire indique que la date sera établie en fonction des disponibilités du bureau d'études.

Monsieur le Maire lève la séance.

Affiché le 11 février 2022

Le secrétaire de séance,
Frédéric LAURENT



Fait à Baden, 09 février 2022

Le Maire,
Patrick EVENO

